Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260413-DB2026041303-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-04-13-03

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 2 avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ETAIENT PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Françoise VATIER donne pourvoir à Corentin LE GALL
Rozen AUDOUARD donne pouvoir à Annick ROUXEL CALVEZ
Françoise BAUVI donne pouvoir à Johan HECQUARD

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Patricia BRIAND-FALLER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

***

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260413-DB2026041303-DE

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2026 :

Rapporteurs : Madame le Maire, Madame Patricia BRIAND FALLER, Adjointe au Maire en charge des finances

Pièces annexes : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

RAPPORT DE SYNTHESE

Vu l'article L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose que :

- Le maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, portant notamment sur :
  - Les engagements pluriannuels envisagés,
  - La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs,
  - La structure et la gestion de la dette,
  - L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, rémunérations, avantages en nature, temps de travail ;

Vu la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 réalisée lors de la séance du 30 octobre 2025 ;

Vu le rejet du vote du budget primitif 2026 lors de la séance du 8 décembre 2025 ;

Vu les élections municipales de 2026, qui ont rendu nécessaire une nouvelle présentation des orientations budgétaires à la nouvelle assemblée ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire des communes de plus de 3 500 habitants, préalable au vote du budget primitif, permettant d'informer les élus et de débattre des priorités financières de la collectivité ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire 2026 sera présenté conformément aux exigences de l'article L.1612-26, et que le débat aura lieu lors de la présente séance ;

DELIBERATION

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.